



VILLE DE SCOTSTOWN

101, chemin Victoria Ouest
Scotstown (Québec) JoB 3Bo

Téléphone: (819) 560-8433 - Télécopieur: (819) 560-8434
Courriel: ville.scotstown@hsfqc.ca

AVIS PUBLIC No. 2021-6

AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT 487-21

DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT 487-21 ET AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE ET L'ABROGATION DU RÈGLEMENT 480-20

Aux contribuables de la Ville de Scotstown

La mairesse, Madame Sylvie Dubé, présente le projet de règlement n° 487-21 relatif à la gestion contractuelle et abrogeant le règlement 480-20;

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance.

QUE les membres du conseil confirment qu'ils ont pris connaissance des objets du projet de règlement 487-21 abrogeant le règlement 480-20 et qu'ils acceptent le dépôt de ce projet de règlement.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le conseiller, Monsieur Martin Valcourt, donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement 487-21 relatif à la gestion contractuelle et abrogeant le règlement 480-20.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le responsable de l'accès aux documents de la Ville délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté. Des frais de photocopies peuvent s'appliquer selon le règlement 483-20.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté.

Donné à Scotstown, Québec, ce 6^e jour du mois d'avril 2021.

Monique Polard
Directrice générale